

Conditions Générales de Vente - Cours de stylisme/dessin et créations artisanales.

Article 1 – Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de ventes ont pour objet de régir les relations contractuelles entre l'entreprise Sophie Mateos et le client, acceptant les présentes conditions générales de ventes.

Ces conditions générales de vente précisent notamment les conditions de commande, de paiement et de livraison des éventuels produits commandés par le client.

Sophie Mateos se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur

Le client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes conditions générales de vente et de les accepter sans restrictions, et s'engage dès la validation de sa commande par Sophie Mateos. La signature du client vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, lesquelles seront seules applicables au contrat ainsi conclu.

Article 2 – La société : identification du vendeur

L'entreprise Sophie Mateos est une entreprise individuelle inscrite à la Chambre de Métier et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées, **non assujettie à la TVA** selon l'article 293B du code général des impôts. Elle propose à la vente des modèles créés en exclusivité par Sophie Mateos, styliste/créatrice et plasticienne. Chaque pièce couture est réalisé conformément aux choix personnalisés de chaque client et à ses mesures, ou fabriqué en petite série en tailles dite « standard ». Concernant les diverses créations artisanales, il s'agit de pièces uniques, pouvant être réalisées à la demande, ou bien proposées par l'artiste.

La créatrice est également directrice artistique et metteur en scène. Elle propose donc également divers spectacle, ainsi que des défilés de mode.

Enfin, Sophie Mateos propose des cours de stylisme et de dessin, qu'elle dispense au sein de son atelier au centre de Tarbes.

Atelier de stylisme et créations artisanales Sophie Mateos

8 Rue Georges Lassalle 65000 Tarbes, FRANCE.

SIRET : 81299234500015 – APE : Activités spécialisées de design (7410Z)

Tel : 06 82 20 55 63

Email : contactez-moi@sophie-mateos.fr

Article 3 : Consultation et demande de devis

Avant de passer commande, le client devra consulter Sophie Mateos, en vue d'obtenir un devis, gratuit et sans obligation d'achat. Le devis sera envoyé par e-mail, accompagné obligatoirement des conditions générales de vente, et restera valable 30 jours à compter de la date d'émission. Passé ce délai, la commande devra faire l'objet d'un nouveau devis.

Le devis annoté « Bon pour accord. J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente », daté et signé par le client, sera retourné à Sophie Mateos par courriel. Il sera considéré comme un bon de commande et implique une acceptation totale aux conditions générales de vente.

Article 4 : Confirmation de commande et conclusion de contrat

Les descriptions des produits sont données à titre indicatif. Elles pourront subir de légères modifications en fonction des matériaux choisis par le client sans que la responsabilité de Sophie Mateos ne puisse être engagée ou que la régularité de la vente puisse être contestée.

La commande devient définitive, dès la réception par courriel du devis signé, accompagné de l'acompte précisé sur le devis.

Article 5 – Prix des produits, taxes

Les prix indiqués sont exprimés en euros. Ils ne tiennent pas compte des éventuelles modifications demandées par le client en cours de réalisation qui seront facturées en supplément. Aussi, le tissu et toutes les fournitures nécessaires à la réalisation du produit est à la charge du client et en va de sa responsabilité.

Sophie Mateos apportera son conseil pour le choix de ces matériaux, mais ne sera en aucun cas tenue responsable par le choix final fait par le client.

L'entreprise Sophie Mateos est une entreprise individuelle artisanale sous le régime fiscal de la micro entreprise : elle n'est donc pas **assujettie à la TVA** selon l'article 293B du code général des impôts.

Article 6 : Acompte à la commande de toutes créations confondues

Le montant de l'acompte, 50 % du montant total, est précisé dans le devis émis par Sophie Mateos. Cet acompte, réglé par espèces ou chèque à l'ordre de Sophie Mateos, devra lui parvenir par courrier, accompagné du devis signé, ou en main propre. Il sera encaissé dès réception.

Il est à noter que la confection ne commence qu'une fois le premier règlement encaissé.

Article 7 : Modalités de paiement

Le règlement de vos achats (cours y compris) s'effectue soit en espèces (euros) soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Sophie Mateos, ou encore par virement bancaire (sur demande de RIB à Sophie Mateos). Le paiement par chèque n'est possible que pour des chèques libellés en euro.

Concernant les créations artisanales, si le devis est accepté, un premier paiement de **50%** du montant total sera demandé en même temps que le renvoi du devis signé, puis **50%** restant lors de la livraison.

La commande se verrait annulée si tel n'était pas le cas et l'acompte non remboursé.

Article 8 : Modification de la commande, annulation de la commande, modalités de remboursement

Le choix et l'achat d'un produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du client.

Toute modification de commande entraînera un nouveau devis.

Comme indique l'article L.121-20-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas « à la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ».

Par conséquent, les créations confectionnées sur-mesure, tout comme les forfaits de cours achetés, ne sont ni échangés ni remboursés. Notez également que toute modification demandée sur modèle original (changement de coloris, ajout de bretelle... etc.) est considérée de la même façon que les robes confectionnées sur-mesure. En effet, ces articles sont confectionnés en **modèle unique pour le client : aucun échange, aucun remboursement.**

En cas d'annulation par le client, l'acompte ne sera pas remboursé. De plus, Sophie Mateos se réserve le droit de facturer de 20% à 70 % du montant de la commande annulée, en plus de l'acompte, en contre partie du préjudice, de l'avancement de la commande (début de confection et gestion de commande) et des frais occasionnés par cette annulation. À moins que cette annulation ne survienne dans les 7 jours, après la commande.

En cas d'annulation par Sophie Mateos, l'acompte versé sera intégralement restitué au client.

Article 9 : Livraison de la commande

Délais de livraison : Dans la mesure du possible, Sophie Mateos vous livrera environ 1 mois avant la date de l'événement pour les vêtements de cérémonies. Pour les vêtements sur-mesure et toutes autres créations, l'acheteur se soumet à un délai de 4 à 12 semaines de fabrication à compter du paiement de l'acompte.

Toutefois, les délais de livraison sont variables suivant le type de produit commandé. Suivant les modifications demandées par le client et les différentes contraintes techniques rencontrées lors de la confection, l'entreprise Sophie Mateos ne peut être tenue pour responsable en cas de retard de livraison. Un tel retard n'autorise pas l'annulation de la commande et ne peut en aucun cas entraîner le paiement d'indemnités de retard et/ou de dommages et intérêts par l'entreprise.

Essayage et vérification pour les pièces couture : Pour vous permettre de vérifier la qualité de son travail, Sophie Mateos procède à un dernier essayage lors de la livraison. Elle vérifie avec vous les différentes techniques d'habillage pour les tenues complexes et les conseils d'entretien.

Aucune contestation ne sera donc possible après cet examen du produit livré.

Article 10 – Obligations des parties, la garantie du consommateur

En cas d'acceptation d'une commande et après règlement, Sophie Mateos s'oblige à faire livrer le ou les produits commandés à son client.

Le client s'engage à régler le prix stipulé pour la prestation de Sophie Mateos.

Le client accepte que, dans le cadre de toute modification sur un modèle en cours d'essayage, cela entraînera bien évidemment une nouvelle facturation supplémentaire en dehors du cadre du devis et du contrat de vente signés par le client.

Garantie du Produit :

Conformément aux articles 1640 et suivants du Code Civil, le client bénéficie de la garantie légale des vices cachés, de non-conformité, de défectuosité. Cette garantie ne s'applique pas aux détériorations provoquées par l'usure normale, ni aux détériorations liées à une utilisation non conforme des articles. En cas de vice caché, vous avez le choix entre annuler la commande ou garder le produit contre une diminution de prix.

Article 11- Réclamations :

Si un modèle commandé est conforme au moment de la livraison, il ne revient évidemment pas à l'entreprise Sophie Mateos de faire des retouches gratuites. Par ailleurs, le client peut lui retourner le modèle après accord de Sophie Mateos pour que

celle-ci voit si des retouches sont possibles ou non, et si cela est réalisable, elles seront facturées. Tout modèle livré (et porté, pour les vêtements) ne sera en aucun cas, ni repris, ni échangé, ni remboursé, et ne peut faire l'objet d'aucun avoir ou recours du fait que les modèles sont uniques et réalisés à la demande, de manière artisanale. L'entreprise Sophie Mateos se dégage de toutes responsabilités en cas de mauvaises manipulations, utilisations ou usages de ses modèles ou créations.

Un vêtement étant un article textile, si élevé que soit le soin apporté à sa fabrication, il n'est pas inusable, et l'usure (sueur, abrasion des dentelles, broderies, étoffe, baleines, lacets, etc.) même dans des conditions « normales » de port, ne peut constituer en aucun cas l'objet de retouches gratuites, de remboursement ou de remplacement du vêtement.

Article 12- Réserve de propriété :

Conformément à la loi n°80.335 du 12 mai 1980, Sophie Mateos se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Propriété des documents préparés et usages de photographies : En accord avec les lois régissant la propriété des droits littéraires et artistiques ou autres droits similaires, Sophie Mateos garde le droit sur les esquisses ou croquis préparés pour toute commande. Il pourra être fait usage des photographies du modèle pour le besoin de promotion de l'entreprise.

L'utilisateur qui dispose d'un site Internet à titre personnel et qui désire placer, pour un usage personnel, sur son site, un lien simple renvoyant directement à la page d'accueil du site <http://www.sophie-mateos.fr> peut le faire sans obligatoirement en demander l'autorisation à l'entreprise. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site <http://www.sophie-mateos.fr> et utilisant la technique du framing ou du in-line linking est formellement interdit.

Dans tous les cas, tout lien, même tacitement autorisé, devra être retiré sur simple demande de Sophie Mateos.

Défaut de Paiement :

Sophie Mateos se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un consommateur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Article 13 – Protection des données personnelles :

La collecte de vos données nominatives nous est nécessaire au bon traitement de votre commande et vous permettent de recevoir des informations sur nos offres promotionnelles, ainsi que sur les événements via Internet. Ces informations pourront être transmises aux organisateurs de salons et expositions d'artisanat d'art (envois d'invitations, de flyers...) Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse, soit d'en faire la demande via l'adresse email contactez-moi@sophie-mateos.fr

Article 14 – Force majeure

Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit ou une force majeure. Seront considérés comme cas fortuit ou force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre; l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Article 15 – Loi applicable et compétence

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de litige ou réclamations, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. À défaut d'accords amiables, seuls les tribunaux français auront compétence pour se prononcer sur tous les litiges susceptibles de naître entre les parties relatifs à l'exécution des présentes.